

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Français]

LA CAMPAGNE RÉFÉRENDIAIRE

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre péquiste s'est efforcé hier de tourner en dérision et de minimiser l'importance que la population accorde aux propos du chef bloquiste concernant le taux de natalité peu élevé dans la race blanche au Québec.

Lorsque interrogé sur le sens de la déclaration de son collègue séparatiste, le chef du Parti québécois n'a rien trouvé d'autre à dire, et je le cite: «Comment voulez-vous qu'il appelle cela? La race pâle?».

Les femmes du Québec, qu'elles aient la peau blanche ou de couleur, sont au même titre que les hommes: des personnes qui seront appelées à se prononcer prochainement sur l'avenir du Québec.

La tendance du camp du oui à catégoriser ou à sectoriser les clientèles en fonction du sexe, de la langue et de la race ne correspond en rien aux valeurs de notre société.

Le 30 octobre prochain, les femmes et les hommes du Québec diront non à un projet qui cherche à les diviser.

* * *

• (1415)

LA CAMPAGNE RÉFÉRENDIAIRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, l'imagination des concepteurs de la publicité des séparatistes n'a pas de limites. En effet, hier, le comité du oui a fait paraître, dans certains quotidiens du Québec, une publicité reproduisant une page de journal remplie d'offres d'emploi portant comme titre: «C'est comme ça que nous voyons l'avenir.»

Au nombre des offres d'emploi dans la publicité du camp du oui, on retrouve, entre autres, les postes suivants: «Serveuse sexée demandée pour nouveau bar sur la rive sud; barmaid demandée avec expérience, belle apparence.» Une autre: «Devenez vendeuse de bas-culottes à domicile.» Ensuite: «Attention, resto-bar sexy désire jolie serveuse et barmaid sexy, belle personnalité. Tâches: déjeuner, dîner, gérant.» Ça, ce sont les tâches.

Alors, depuis hier, le camp du oui tente d'excuser les propos de son chef, mais ils ont beaucoup à faire. Et le 30 octobre prochain, les femmes du Québec diront non à tous ceux et celles qui tentent de déterminer leur avenir à leur place.

[Français]

LE CRTC

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, vous me permettez, en commençant, de déplorer les déclarations faites par le ministre des Affaires intergouvernementales qui a traité les souverainistes québécois, cet avant-midi, de racistes. Cela m'apparaît tout à fait inacceptable.

Ma question s'adresse au premier ministre. De plus en plus, les francophones voient leur langue et leur culture menacées au Canada. Le CRTC, dont l'une des missions est de préserver l'identité culturelle des francophones dans le secteur de la radiodiffusion, se voit forcé d'orienter ses décisions, comme ce fut le cas récemment dans la dérogation faite à Power DirecTv, au sujet de l'utilisation d'un satellite de transmission américain.

Alors que Power DirecTv est actuellement devant le CRTC pour l'obtention d'une licence de diffusion pour la télévision à la carte, quelles garanties les francophones du Québec et du reste du Canada ont-ils que la réglementation en vigueur au CRTC sera respectée cette fois-là, contrairement à ce qui s'est produit dans le récent dossier les impliquant avec le CRTC?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, ce qui importe, c'est la loi. Et la loi, c'est la Loi sur la radiodiffusion d'où émane le CRTC. Je suis très heureux que le CRTC écoute les représentations qu'on va lui faire sur le sujet que notre collègue a soulevé. C'est comme ça que fonctionne la loi et elle est là pour protéger le contenu canadien sur nos ondes.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, puisque le ministre est soudain sorti de sa torpeur et de son silence, on va l'interroger sur le CRTC.

Admettra-t-il que la demande de Power DirecTv d'être autorisée à diffuser sur 63 canaux anglophones, dont 60 sont américains, et un seul canal francophone dans la télévision à la carte exposera le Canada et le Québec à devenir une simple extension du marché américain, ce qui serait extrêmement préjudiciable au fait français en Amérique?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il est bien sûr clair que les intérêts, au Canada, peuvent présenter des demandes comme ils l'entendent, mais c'est le CRTC qui décide. Il décide en fonction d'une loi qui est la Loi sur la radiodiffusion, à laquelle j'ai fait allusion.

Lorsque le CRTC a pris une décision sur une licence, il y a un appel possible, qui est un appel au Cabinet. Voilà comment fonctionne la loi et elle fonctionne pour protéger précisément un bon contenu canadien.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, dans un récent dossier, on s'en souviendra, alors que le ministre avait été bâillonné par le chef du gouvernement, la réglementation du CRTC avait été contournée, pour faire en sorte que Power DirecTv puisse obtenir une autorisation spéciale.